

Contenu détaillé de la formation

Formation Verificateur EPI | 7 heures | 1 journée

EPI de classe 3 contre les chutes de hauteur

Hauteur & Sécurité est une Société à Actions Simplifiée qui a pour objet la formation

Sommaire

1. Fiche signalétique de l'organisme de formation	2
2. Présentation générale des métiers de la hauteur et de la formation	2
3. Objectifs, contenus et moyens détaillés de la formation	3
4. Conditions tarifaires & Démarches qualités	5

1. Fiche signalétique de l'organisme de formation



Hauteur & Sécurité est une Société à Actions Simplifiée qui a pour objet la formation continue pour adultes

- Organisme de formation déclaré auprès de la préfecture de région Midi Pyrénées sous le N° 76 00809 12.
- Certifié «Qualiopi» - Bureau VERITAS / CNEFOP.
- Centre agréé « Organisme de formation CQP cordiste » par le DPMC.
- Membre du Syndicat Français de la Formation à la Hauteur (SYFFORHA).
- N°SIRET : 802 385 864 00029 / Code APE : 8559A.
- Siège social : 9 Place du Baoumas 12100 CREISSELS.
- Directeur : Cédric CAPONE.
- Contrat assurance Responsabilité Civile Professionnelle (contrat MMA Millau N°113 976 338).
- Coordonnées : voir page de garde.



2. Présentation générale de la formation de vérificateur EPI

2.1. Introduction :

Cette formation a pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière de vérification des EPI de classe contre les chutes de hauteur.

Les EPI contre les chutes de hauteur font partie des équipements dont le contrôle périodique est obligatoire : Arrêté du 19 Mars 1993, art.1&2. Art. R4323-99 à 107 du Code du Travail.

«Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées, appartenant ou non à l'entreprise, dont la liste est tenue à la disposition de l'Inspecteur du Travail.

L'employeur doit ensuite formaliser leur habilitation à effectuer les contrôles périodiques des EPI de l'entreprise ; le nom du vérificateur devant être mentionné et tenu à disposition des organismes de contrôle habilités des services de l'Etat.

2.2. Public concerné :

Toute personne ayant en charge la gestion et la responsabilité des EPI contre les chutes de hauteur au sein de son entreprise (magasiniers, gérants, responsables QSE etc...)

2.3 Modalités d'accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous consulter pour vous présenter les modalités d'accès

2.3. Pré-requis :

Etre majeur. Savoir lire et écrire.

2.4. Durée de la formation :

Durée globale : 1 journée de 7 heures.

Groupes de 6/8 personnes maxi.

Cf démarche et charte qualité Page 5.

2.5. Description et argumentaire de la proposition de formation :

Il s'agit d'acquérir les minima, les fondamentaux du contrôle des EPI contre les chutes de hauteur. Nous mettons à disposition un formateur chevronné ainsi que l'ensemble du matériel collectif nécessaire aux ateliers pratiques (EPI réformés).

La salle de cours doit permettre la projection de supports audio-visuels (si formation *intra* chez le client).

3. Objectifs, contenus et moyens détaillés de la formation

3.1. Objectifs :

- ˘ Permettre à chaque participant d'appréhender le contrôle des EPI dans ses dimensions réglementaires, techniques et administratives.
- ˘ Savoir élaborer et gérer un Registre de Sécurité.
- ˘ Connaître l'ensemble des points de contrôle et les causes de mise au rebut de l'ensemble des EPI.

3.2. Contenu détaillé

- ˘ Vidéo-projection de diapositives sur le contexte réglementaire,
- ˘ Identification et points de contrôle des EPI à l'aide d'un ensemble de matériel de démonstration,
- ˘ Elaboration et rédaction d'un fichier de gestion des EPI - Registre de Sécurité - Tableur Excel,
- ˘ Validation des acquis de la journée sur la base d'une attestation de formation positive lié à des exercices pratiques et un QCM sur la théorie.

3.3. Méthodes pédagogiques :

- ˘ Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels ;
- ˘ Travaux pratiques et démonstrations ;
- ˘ Exploitation individuelle et démonstration de chacun ;
- ˘ Un fascicule de cours spécifique est remis en début de formation ;

3.4. Modalités de suivi et d'appréciation des résultats :

Les compétences du stagiaire sont évaluées de façon continue durant toute la durée de la formation :

- ˘ En fin de formation, un examen sur table, sur la base d'un QCM de 20 questions, permet d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire ; note minimale requise : 10/20.
- ˘ Une note de contrôle continu, basée sur l'ensemble des démonstrations techniques du stagiaire attestera globalement le niveau d'aisance, d'autonomie et d'acquisition atteints par le stagiaire. Note minimale requise : 10/20



3.5. Moyens matériels affectés à l'action :

Chaque stagiaire recevra durant la formation:

- ˘ un fascicule de cours
- ˘ un lot de matériel defectueux à vérifier et à déterminer les causes de mise au rebut

En fin de formation, nous émettons une attestation de formation récapitulant point par point les acquis de chaque stagiaire avec une appréciation du formateur. L'avis que nous émettons a pour objet d'apporter un élément de choix pour la délivrance de la compétence pour la vérification des EPI contre les chutes de hauteur mais que seul le chef d'établissement ou son représentant reste juge quant à la détermination de son attribution.

3.7. Les Formateurs Référents



Jean-Claude JEZAT

- ` Titulaire du CQP3 de cordiste
- ` Titulaire du BEES 2eme degré d'escalade
- ` 30 ans d'expérience dans le milieu des Travaux sur cordes et en hauteur.
- ` Soudeur de formation



Cédric CAPONE

- ` Titulaire du CQP2 Cordiste
- ` 15 ans d'expérience dans le milieu des Travaux sur corde et en hauteur.
- ` Co-auteur du «petit memento du cordiste»

Liste complète de l'équipe de formation sur notre site www.formation-hauteur-securite.fr

3.8. Organisation, durée :

La formation pourra s'articuler autour des horaires et rythmes suivants (ou conformément aux horaires habituels de l'entreprise) :

J1 : Matinée : 8h30- 12H. Après midi : 13h30 – 17H

Soit 7 heures au total

4. Conditions tarifaires

Les coûts pédagogiques comprennent :

- Les modules théorie et pratique par un formateur « Hauteur & Sécurité » diplômé et expérimenté.
- La mise à disposition des EPI et du matériel collectif.
- La fourniture des supports de cours pédagogiques.
- L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'organisme de formation (contrat MMA Millau N°113 976 338)

Ils ne comprennent pas :

La nourriture, l'hébergement et le transport des stagiaires.

Voir devis ci-joint à la présente proposition

En suivant, une convention sera envoyée avant le début du stage afin de finaliser la préparation de l'action de formation. Ce document reprendra contractuellement les termes de ce présent document.

Merci de nous retourner les deux pages suivantes remplies et signées (Bon de commande + Conditions Générales de Vente) et de prendre connaissance de notre Politique de Protection des Données Personnelles (RGPD)

Notre Engagement Qualité :

- Strict respect du cahier des charges de la charte éditée par le SYFFORHA,
- Un formateur expérimenté pour 6/8 stagiaires maxi,
- Suivi individualisé de chaque stagiaire,
- Multiplicité des supports de pratique: Ligne de vie, Pylône, Toiture....,
- EPI vérifiés et consignés dans notre registre de sécurité,
- Bilans et attestations de formation personnalisés,
- Centre de formation certifié **QUALIOPI**
- Centre de formation agréé par la branche professionnelle cordiste.

Charte Qualité complète à télécharger sur le site www.syfforha.fr

